

Musée Classé - Participations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à diverses actions - Demande de subvention - Réaffectations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Musée Classé de Besançon (départements Beaux-Arts et Archéologie) a développé cette année une série d'actions pour lesquelles la Direction Régionale des Affaires Culturelles a manifesté un intérêt certain.

Sont concernées les opérations suivantes :

* «Loin du Sable» exposition des collections égyptiennes du Musée Classé qui se déroule du 15 septembre au 3 décembre 1990. Son coût est de 297 000 F ; la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sera de 100 000 F et couvrira les dépenses liées à la réalisation du catalogue, des affiches et du petit journal.

* «Jean le Moal - 20 ans de peinture» exposition qui se déroulera du 15 décembre 1990 au 15 février 1991 et qui présentera une sélection de peintures récentes de l'artiste, ainsi que des projets, maquettes, dossiers... relatifs à ses réalisations franc-comtoises. Elle sera organisée en coproduction avec l'Espace Lyonnais Contemporain ; la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sera de 50 000 F.

* des actions du secteur éducatif en direction du milieu scolaire, ayant abouti à :

- la publication d'un document à la suite de 2 stages portant sur des œuvres de Zurbaran et Bonnard,

- la réalisation de 2 documents d'animation : «le jeu de l'Égypte», «le jeu de l'objet».

Le coût de l'ensemble de ces opérations s'élève à 112 000 F ; la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sera de 50 000 F.

* réaménagement des salles d'archéologie : des travaux ont été entrepris afin de, progressivement, présenter les collections d'archéologie du Musée Classé de manière plus attractive et plus conforme aux normes de la muséologie contemporaine.

Le coût de la première tranche des travaux est estimé à 363 720 F ; la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sera de 150 000 F.

Sur avis favorable de la 10^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- donner son accord sur l'ensemble de ces opérations, et au financement de celles-ci,

- autoriser M. le Député-Maire à solliciter les participations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, soit une somme totale de 350 000 F qu'il conviendra d'encaisser et de réaffecter à la couverture des dépenses mentionnées précédemment. Pour ce faire, les crédits correspondants seront ouverts au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des décisions attributives :

en recettes

au chapitre 903.61/1051.00509/52010 pour 150 000 F

au chapitre 945.23/7371/52010 pour 200 000 F

en dépenses

au chapitre 903.61/232 (travaux) 509/52010 pour 150 000 F

au chapitre 945.23/662 (frais d'impression)/52010 pour 195 800 F

au chapitre 932.00/609 (fournitures diverses)/33000 pour 4 200 F

- * abonder par des transferts de crédits en provenance du chapitre 903.61/232.86021.31000 :
le chapitre 903.61/232.00509.52010 pour 83 800 F
le chapitre 945.23/662.52010 pour 64 200 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur l'ensemble de ces propositions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous sommes tenus chaque fois de reprendre une délibération pour qu'on puisse, ayant obtenu des subventions de la part du Ministère ou de la Direction Régionale, les affecter aux opérations concernées ou dans les secteurs indiqués dans ces trois rapports. Pour le Musée Classé, c'est une demande de subvention et pour le 9/c c'est une réaffectation concernant le Muséum d'Histoire Naturelle de la Citadelle.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je me réjouis notamment dans le 9/b du réaménagement de salles d'archéologie. On sait aujourd'hui que Besançon est riche en matière d'archéologie. De nombreuses fouilles d'ailleurs récentes ont fait apparaître des découvertes tout à fait passionnantes. Je crois que nous en aurons des comptes rendus approfondis et des recherches scientifiques s'ensuivront. Je m'interrogeais sur l'importance qu'il faudra donner à toutes ces découvertes dans le futur et je voulais faire ici une suggestion : vous savez que j'ai saisi M. JOXE récemment d'une lettre dans laquelle je lui demandais de bien vouloir vendre pour le franc symbolique l'Hôtel Goudimel à la Ville de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Là, c'est bientôt de l'archéologie !

M. JACQUEMIN : Il me paraît tout à fait intolérable, pour les Bisontins, de voir pourrir sur pied si je puis m'exprimer ainsi ce bâtiment qui vraiment fait partie intégrante de notre patrimoine et notamment du quai Vauban auquel nous attachons tous tant de prix. Je n'ai pas de réponse pour l'instant, je compte bien en tout cas en avoir une et il se pose d'ores et déjà naturellement l'affectation de ces locaux. Alors, l'archéologie est peut-être un sujet de recherche pour exploiter ces locaux qui viendraient utilement compléter le dispositif du Musée. Je crois que l'avenir de la Place de la Révolution ou de la Place du Marché doit rester à la culture, essentiellement à la culture, peut-être pas entièrement à la vocation culturelle, mais essentiellement à la vocation culturelle. Cela peut être aussi naturellement une solution partielle pour héberger certaines facultés démunies, notamment celle des Lettres. Je voulais faire cette intervention Monsieur le Maire pour signaler et noter tout l'intérêt que nous portons à l'archéologie naturellement mais aussi à sa mise en valeur et pourquoi pas à l'Hôtel Goudimel.

M. PONÇOT : Monsieur le Député, je crois que nous portons nous aussi à Goudimel un intérêt important. Vous avez dit qu'on pourrait l'utiliser pour la Faculté des Lettres. J'ai pour ma part fait réaliser, sur le budget de la Ville de Besançon d'ailleurs, une étude architecturale pour voir s'il était possible de l'utiliser. Cette étude a été très positive car l'architecture du bâtiment convient bien à des salles très vastes. On pouvait loger à peu près 2 200 étudiants. J'ai donc transmis ce dossier à M. le Recteur de l'Académie qui l'a trouvé fort intéressant et a été même enthousiaste. Son enthousiasme par contre s'est trouvé ensuite démenti lorsqu'il a eu à faire aux fonctionnaires du Ministère de l'Éducation qui ont estimé que leur Ministère ne pouvait pas s'engager dans une dépense dont on pouvait prévoir les premiers crédits mais peut-être pas les derniers car il est vrai que ce bâtiment coûtera relativement cher en réhabilitation.

Pour ma part, je le regrette, mais vous voyez que la Ville cherche effectivement à trouver une solution pour Goudimel et je vous rappelle que le Député-Maire a depuis longtemps proposé au Ministère le rachat au franc symbolique. Nous en ferons bien nous quelque chose effectivement d'intéressant en liaison et avec la Culture et aussi avec les activités économiques de la Place du Marché. Je crois que là-dessus nous sommes prêts. En tout cas, nous avons un dossier bien solide.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je l'avais demandé avant M. JOXE puisque c'est auprès de Gaston DEFERRE que j'avais fait ma première démarche pour récupérer Goudimel dès que l'Hôtel de Police est parti à la Gare d'Eau, cela fait huit ans.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous conviendrez avec moi que c'est choquant pour nous. On ne peut tout de même pas se satisfaire de cette non-réponse de l'État. Il y a un devoir de réponse de l'État vis-à-vis du patrimoine national et vis-à-vis des Bisontins. Aujourd'hui, on peut estimer à 18 ou 20 MF je crois le coût de remise en état de ce bâtiment. Qu'en sera-t-il dans six mois, dans un an ? Cela n'est absolument pas convenable.

M. BOICHARD : Je voudrais rappeler à nos collègues ce qui s'est passé il y a environ trois ans je crois. Lorsque nous nous apprêtions à exercer le droit de préemption de la Ville de Besançon sur ces bâtiments et que la procédure se trouvait déjà engagée dans ce sens, une délégation de l'Université de Franche-Comté est venue nous demander de renoncer à ce droit, ce que nous avons fait dans un délai extrêmement rapide de l'ordre de 8 ou 10 jours. Nous avons donc en quelque sorte transmis le flambeau à d'autres alors que nous étions engagés dans cette voie-là d'autant plus qu'il fallait vous le savez, installer également les juristes du Tribunal puisqu'une partie de ces locaux était destinée à cette affectation. On m'avait dit alors dans la négociation que très très vite, des travaux y seraient engagés puisque d'ores et déjà un certain nombre de millions, plusieurs millions se trouvaient disponibles. Je dois constater qu'effectivement trois ans après au moins il n'y a pas eu un début de réalisation.

M. BAS : Monsieur le Maire, puisque nous sommes sur Goudimel, sans évoquer la réaffectation même de ce bâtiment superbe, je voudrais simplement évoquer le problème de l'entretien. J'ai eu l'occasion au mois de septembre d'écrire à M. le Préfet pour lui demander qu'il y ait un entretien minimum de la cour de Goudimel parce que je crois que c'est tout de même très choquant vis-à-vis de l'extérieur, vis-à-vis des visiteurs qui viennent à Besançon de voir cette cour qui ressemble maintenant à une jungle avec cette porte fermée par une chaîne.

Je comprends qu'il y ait un problème quant à la réaffectation mais l'entretien est tout de même une chose élémentaire. M. le Préfet m'a répondu une dizaine de jours après pour me dire qu'il allait saisir les services compétents. Nous sommes maintenant au mois de novembre et je trouve le temps un peu long pour couper quelques arbustes. Je pense que nos collègues des Verts ne nous en voudront pas de vouloir supprimer quelques arbustes qui commencent à devenir vraiment des arbres et je souhaiterais que l'ensemble du Conseil puisse à cette occasion peut-être redemander aux services départementaux de s'occuper de l'entretien de cette cour, ne serait-ce que pour la dignité et pour l'allure de cet ensemble architectural. Je vous remercie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est plus difficile qu'on ne pense parce que nous avons une fois réclamé simplement la clé du cadenas qui ferme la porte -et on a mis une demi-journée pour la récupérer- afin de pouvoir mettre deux chevaux pendant une demi-journée pour l'Union des Commerçants ou je ne sais qui. Nous avons ensuite redonné la clé à qui de droit, je ne sais pas qui est de droit là, mais en tout cas c'est un bâtiment qui appartient à l'État et le Préfet PEYRONNE a rappelé plusieurs fois sa position actuelle qui est de dire que c'est l'administration qui ira le plus vite pour obtenir des crédits, qui récupérera Goudimel. On ne se précipite pas tellement au portillon, parce que vous connaissez toute l'histoire de Goudimel que je ne vous rappellerai pas. Pour l'instant c'est vrai nous en sommes entre l'Université, l'Éducation Nationale, parfois Jeunesse et Sports puis la Culture... En attendant il ne se passe rien à Goudimel et c'est vraiment une friche qui est de plus en plus désagréable.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, lors d'un Conseil Municipal il y a quelques mois, je vous avais formulé sous la forme d'une proposition une solution de réutilisation des locaux de Goudimel. Vous m'aviez indiqué que vous en saisierez le Préfet, que vous en saisierez la commission compétente du Conseil Municipal pour en discuter et que nous reviendrions sur ce sujet. Plusieurs mois se sont écoulés, vous ne m'avez pas répondu. Vous ne m'avez pas dit si vous aviez transmis au Préfet la réponse que vous aviez eue. Vous n'avez pas saisi la Commission du Conseil Municipal et je voulais vous demander quelles dispositions vous entendiez prendre pour prendre en compte une telle proposition et au moins la faire discuter. Vous aviez d'ailleurs en Conseil Municipal reconnu son originalité et son intérêt.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur BAS puisqu'il faut se justifier je le fais. Suite à votre intervention j'ai fait ce que vous m'aviez demandé, j'ai saisi le Préfet. Je viens d'en reparler, voilà la réponse que j'ai

eue à ce moment-là, que j'ai eue encore tout récemment il y a 15 jours du Préfet, car je m'inquiète comme vous de l'avenir de Goudimel.

Par ailleurs, j'ai saisi la commission compétente, celle de Jean PONÇOT de la question, qui a effectivement fait les études dont on parle actuellement et puis nous en sommes là mais tant que nous n'aurons aucun feu vert de l'État, on ne peut pas s'introduire nous-mêmes dans ce bâtiment qui est propriété de l'État.

M. BAS : Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur la question que j'ai évoquée tout à l'heure, qui est celle simplement de l'aspect extérieur et je souhaiterais réellement que le Conseil puisse se prononcer en faveur d'un entretien minimal de ce bâtiment et pourquoi pas de proposer que s'il y a vraiment des difficultés au niveau de l'organisation des services de l'État, eh bien que le Conseil Municipal lui-même aille peut-être couper les arbustes, c'est ce que j'ai proposé à M. le Préfet. Je crois que face à l'inertie dont fait preuve l'État dans cette affaire, il faut que nous ayons peut-être une action spectaculaire pour être suivis par la population car il est absolument choquant de voir l'état de ce bâtiment.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Premièrement, je crois que nous n'avons guère le moyen de nous introduire dans une propriété qui ne nous appartient pas et cela je ne le ferai pas. Deuxièmement si vous voulez vous amuser, allez-y. C'est un bâtiment qui appartient à l'État, il est c'est vrai pas très beau à voir, il y a des arbres dans la cour, ce n'est pas à moi ni à quiconque d'entre vous d'aller couper les arbres. Si vous voulez faire une action spectaculaire, organisez cela, moi ça ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse par contre c'est d'obtenir une réponse et qu'une administration nous dise qu'elle prend Goudimel et y réalise quelque chose. Nous avons fait plusieurs offres, on n'a pas de réponse positive, on suit donc l'affaire de très très près.

M. PONÇOT : Je crois que l'État ne nous laissera pas entretenir ce bien qui n'est pas à nous, c'est très clair. C'est l'Administration des Domaines qui possède les clés et nous avons beaucoup de difficultés pour le faire visiter par exemple, sauf pour les Administrations d'État. Par conséquent, c'est un blocage et un verrouillage complet. Nous ne pouvons que le déplorer avec vous mais c'est tout.

M. BOICHARD : Je dirais qu'il ne faut pas perdre patience. Vous avez eu avec Sarrail quelque chose d'identique ; pendant plus de 10 ans les bâtiments de Sarrail, qui étaient propriété de l'État, ont été entièrement à l'abandon et étaient devenus le lieu de rassemblement d'une grande partie des marginaux de ce quartier. Chaque fois que nous avons demandé à l'acquérir on nous a dit qu'il n'était pas à vendre et puis finalement, tout vient à point à qui sait attendre, et de Sarrail il a été fait quelque chose de fort bien. Je pense que de Goudimel ce sera la même chose.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci pour ces paroles de sagesse.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.